

Comptes de résultats

(en millions d'euros)	Notes	Au 31 Décembre 2022	Au 31 Décembre 2021
Produits d'exploitation	13	3 879	3 508
Chiffre d'affaires net	-	3 135	2 843
Autres produits	-	744	665
Charges d'exploitation	-	(3 070)	(2 794)
Achats de marchandises, de matières premières et autres approvisionnements	-	(594)	(505)
Variation de stock	-	46	26
Autres achats et charges externes	-	(1 160)	(1 058)
Impôts, taxes et versements assimilés	-	(44)	(62)
Salaires et charges sociales	-	(639)	(622)
Dotations d'exploitation	-	(483)	(401)
Autres charges	-	(196)	(172)
Résultat d'exploitation	-	809	714
Résultat financier	17	(27)	(19)
Résultat courant avant impôts	-	782	695
Résultat exceptionnel	18	80	114
Impôts sur les bénéfices	19	(193)	(162)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	-	(38)	(42)
Résultat net	-	631	605

COMPTES ANNUELS

SANOFI PASTEUR

Société anonyme

14 ESPACE HENRY VALLEE 69007 LYON

DATE DE CLOTURE : 31/12/2022

Certifié conforme.



Thomas Triomphe

Actif

(en millions d'euros)	Notes	Au 31 Décembre 2022	Au 31 Décembre 2021
Immobilisations incorporelles	3	154	217
Immobilisations corporelles	4	1 141	1 123
Immobilisations financières	5	120	150
Actif immobilisé	-	1 415	1 490
Stocks et en-cours	6	1 735	1 729
Avances et acomptes versés sur commandes	-	108	144
Clients et comptes rattachés	11	1 286	1 172
Autres actifs circulants	11	330	181
Disponibilités	-	15	
Actif circulant	-	3 474	3 226
Comptes de régularisation actif	11	10	2
Écart de conversion actif	-	30	8
Total de l'actif	-	4 929	4 726

Passif

(en millions d'euros)	Notes	Au 31 Décembre 2022	Au 31 Décembre 2021
Capital social	-	317	317
Primes	-	412	412
Réserves et report à nouveau	-	1 408	802
Résultat	-	631	605
Provisions réglementées	-	161	162
Capitaux propres	7	2 929	2 298
Autres fonds propres	-		
Provisions pour risques et charges	8	365	307
Emprunts et dettes financières divers	10-11	17	522
Fournisseurs et comptes rattachés	11	675	574
Autres passifs circulants	11	915	1 007
Banques créditrices	-		
Dettes	-	1 607	2 103
Comptes de régularisation passif	-	8	
Écart de conversion passif	-	20	18
Total du passif	-	4 929	4 726

Annexe des comptes annuels

La société développe, fabrique et commercialise des vaccins sur la presque totalité des marchés mondiaux.

Note 1/ Evénements significatifs de l'exercice

En novembre 2022, la Commission européenne a approuvé Beyfortus® (nirsevimab) pour la prévention des infections des voies respiratoires inférieures causées par le VRS chez le nouveau-né et le nourrisson, pendant la première saison de circulation du virus à laquelle ils sont confrontés. Beyfortus® devient donc le premier et le seul agent d'immunisation passive à dose unique indiqué pour tous les nourrissons. Beyfortus® est développé conjointement par Sanofi et AstraZeneca. La Commission européenne a également approuvé en ce même mois le vaccin VidPrevtyl® Beta pour la vaccination de rappel préventive contre la COVID-19 de l'adulte à partir de 18 ans. Élaboré pour fournir une protection étendue contre de multiples variants, le vaccin de rappel COVID-19 à base de protéines est formulé avec l'antigène du variant Bêta et l'adjuvant à usage pandémique de GSK. VidPrevtyl® Beta est indiqué pour l'immunisation de rappel active contre le SARS-CoV-2, chez l'adulte ayant reçu antérieurement un vaccin contre la COVID-19 à ARNm ou à adénovirus.

Les premières expéditions du vaccin VidPrevtyl® Beta ont eu lieu en Novembre 2022 en France puis se sont poursuivies le mois suivant pour les autres pays de l'Union Européenne.

Suite à la décision du groupe d'arrêter la commercialisation du vaccin JEV, un produit de cession exceptionnel a été comptabilisée dans les comptes de Sanofi Pasteur SA au cours de l'exercice à hauteur de 93 millions d'euros.

Dans le cadre du projet GEPP 2022-2024, une provision pour restructuration a été comptabilisée dans les comptes de Sanofi Pasteur SA en juin 2022 pour un montant net de 73 millions d'euros.

Note 2/ Principes comptables appliqués

Les comptes annuels de l'exercice 2022 sont présentés conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur en France telles que décrites dans le Plan Comptable Général, et conformément aux principes généralement admis.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux hypothèses de base suivantes:

- principe de prudence,
- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

a) Changement de méthode comptable

Aucun changement de méthode comptable n'est intervenu en 2022.

b) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (hors frais accessoires et frais financiers).

Les brevets et licences sont amortis suivant la méthode linéaire sur des périodes qui correspondent à la durée du droit qu'ils confèrent et n'excèdent pas 20 ans.

Les logiciels informatiques sont amortis linéairement sur trois ans au maximum et cinq ans lorsqu'il s'agit de logiciels développés en interne.

Les frais de recherche et de développement sont inscrits en totalité dans les charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

La valeur des actifs incorporels est testée dès qu'un risque de perte de valeur est identifié. Le test consiste à rapprocher la valeur nette comptable de ces actifs des flux de trésorerie futurs établis sur la base des plans à moyen terme. Lorsque la valeur nette comptable est supérieure à la valeur des flux de trésorerie actualisés, une dépréciation est comptabilisée correspondant à l'écart entre la somme de ces flux et la valeur nette comptable.

c) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires nécessaires à la mise en état d'utilisation du bien) ou à leur coût de production, et sont comptabilisées en utilisant l'approche par composants. Selon celle-ci, chaque composant qui a un coût significatif par rapport au coût total de l'immobilisation et possède une durée d'utilité différente des autres composants doit être amorti séparément. Les coûts d'emprunt (intérêts sur le pool de trésorerie de Groupe Sanofi) ne sont pas intégrés au coût d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles.

Les amortissements sont calculés sur la durée estimée d'utilisation des biens, selon le mode linéaire correspondant à l'amortissement économique des biens. Les possibilités fiscales d'amortissements autorisées (amortissements dégressifs et exceptionnels) sont utilisées. L'écart entre les amortissements en mode linéaire et les amortissements fiscaux est comptabilisé au passif du bilan et donne lieu à la constatation d'un amortissement dérogatoire.

La valeur des actifs corporels est testée dès qu'un risque de perte de valeur est identifié. Le test consiste à rapprocher la valeur nette comptable de ces actifs des flux de trésorerie futurs établis sur la base des plans à moyen terme. Lorsque la valeur nette comptable est supérieure à la valeur des flux de trésorerie actualisée, une provision pour dépréciation est comptabilisée correspondant à l'écart entre la somme de ces flux et la valeur nette comptable.

Les durées d'amortissement des immobilisations corporelles sont les suivantes :

	Nombre d'années d'amortissement
Bâtiments industriels, administratifs et commerciaux	10 à 35 ans
Agencements, Aménagements, Installations	12 à 20 ans
Matériels et outillages	3 à 15 ans
Véhicules	2 à 4 ans
Matériels et mobilier de bureau et informatique	3 à 10 ans

d) Participations et titres immobilisés

La valeur d'entrée dans le patrimoine est constituée par le coût d'acquisition, y compris les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes.

Une revue des indicateurs internes de perte de valeur (traduisant l'évolution de la performance au regard de l'exercice précédent) est menée annuellement pour chaque participation. En cas d'indice de perte de valeur, les évaluations sont mises à jour à partir de méthodes d'évaluation en adéquation avec l'activité de l'entité.

Les méthodes d'évaluation retenues pour ces sociétés sont fonction du type d'activité des entités (sociétés commerciales, industrielles ou holding) et peuvent être fondées sur la quote-part de capitaux propres ou sur les flux de trésorerie futurs actualisés. D'autres méthodes d'évaluation peuvent être utilisées : des multiples de chiffre d'affaires, des valorisations externes retenues dans le cadre d'opérations d'acquisitions tiers ou les motifs d'appréciation sur lesquels repose la transaction d'origine.

Lorsque la nouvelle valeur d'inventaire devient inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est constituée pour la différence.

e) Stocks

Les matières premières sont valorisées au bilan à leur coût réel d'achat y compris coût de réception des matières, selon la méthode du coût moyen pondéré.

Les en-cours de production et les produits finis sont valorisés au coût de revient de production, comprenant les consommations et une quote-part des charges directes et indirectes de production.

Lorsque la valeur brute déterminée dans les conditions énoncées ci-dessus est supérieure à la valeur de réalisation probable, une dépréciation est constituée pour le montant de la différence. Les dépréciations des stocks sont calculées en fonction du taux de rotation, des perspectives d'écoulement des produits et des dates de péremption. Les produits en stocks sont également dépréciés s'ils ne répondent pas aux normes des contrôles pharmaceutiques ou s'ils ont été produits avant obtention des autorisations de mise sur le marché.

f) Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est pratiquée dès qu'apparaît une perte probable. La probabilité de cette perte est estimée au regard de la situation du client, du pays et de l'ancienneté de la créance.

g) Opérations en devises

Les transactions commerciales en cours à la clôture de l'exercice sont comptabilisées comme suit:

- les créances et dettes sont revalorisées au bilan par contrepartie des « écarts de conversion » ;
- les garanties de cours octroyées à Sanofi Pasteur par sa société mère Sanofi afin de couvrir ses créances et dettes sont revalorisées au bilan par contrepartie des « écarts de conversion » ;
- en application de la comptabilité de couverture, la perte latente de change résultant de la revalorisation des créances, dettes et garanties de cours, évaluée devise par devise, fait l'objet d'une provision pour risque de change ;
- cette provision est augmentée le cas échéant de la perte latente résultant de la revalorisation d'éventuelles garanties de cours figurant en position ouverte isolée.

Le résultat de change des transactions commerciales est présenté en résultat d'exploitation dans les rubriques « Autres produits » ou « Autres charges ».

Il est rappelé qu'une convention de centralisation du risque de change commercial lie Sanofi Pasteur à sa société mère Sanofi. A travers cette convention, la société s'engage, d'une façon exclusive, à l'égard de Sanofi, à lui acheter les devises dont elle a besoin ou à lui vendre les devises attendues, en règlement d'opérations transactionnelles import ou export comptabilisées. Réciproquement, Sanofi s'engage à vendre ou acheter à la société les devises dont cette dernière a besoin.

Par ailleurs la société Sanofi Pasteur a signé avec Sanofi un contrat de gestion de trésorerie visant à optimiser la gestion de sa trésorerie.

h) Provisions réglementées

Les provisions réglementées sont, le cas échéant, dotées et reprises selon les règles fiscales en vigueur (amortissements dérogatoires, provision pour investissement,...).

i) Provisions pour environnement

Conformément à la recommandation CNC n°2003-r02 du 21 octobre 2003, la société comptabilise, le cas échéant, des provisions à long terme relatives à certains engagements tels que des obligations légales en matière de protection de l'environnement et des litiges pour lesquels la responsabilité de la société est probable.

Les risques environnementaux recensés sont comptabilisés en provision pour risques évalués sur la base des coûts auxquels la société estime devoir faire face au cours d'une période n'excédant pas 30 ans.

j) Engagements de retraite

Conformément à la mise à jour de la recommandation ANC n°2013-02 du 7 novembre 2013, modifiée le 5 novembre 2021, la société a décidé d'adopter les nouvelles règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraites et avantages similaires. Une indemnité n'est due que si le salarié est présent à la date de son départ en retraite, le montant dépend de l'ancienneté et est plafonnée à un certain nombre d'années de services consécutives. Désormais, l'étalement de l'engagement se fait à compter de la date à laquelle chaque année de services compte pour l'acquisition des droits à prestation, c'est-à-dire, sur la période précédant l'âge de départ en retraite permettant d'atteindre le plafond.

Les écarts actuariels relatifs aux régimes à prestations définies postérieurs à l'emploi résultent des changements d'hypothèses actuarielles retenues d'une année sur l'autre dans l'évaluation des engagements ainsi que des conditions de marché effectivement constatées par rapport à ces hypothèses. Ils sont comptabilisés immédiatement et intégralement en résultat.

k) Gratifications d'ancienneté

Les engagements relatifs aux gratifications accordées au titre de l'ancienneté sont évalués à la valeur actuelle probable des droits acquis en fonction des dispositions légales de la convention collective et en fonction d'hypothèses actuarielles tenant compte principalement des augmentations de salaires jusqu'à l'obtention des médailles, de la rotation du personnel et des tables de mortalités. Les engagements ainsi calculés sont comptabilisés en provision pour risques et charges. Les écarts résultant des changements d'hypothèses actuarielles sont comptabilisés en résultat dès qu'ils sont constatés.

Le taux d'actualisation pour l'exercice 2022 est de 3,15 %.

l) Compte épargne temps

Les engagements de la société en matière de Compte Epargne Temps sont évalués sur la base des droits acquis à la clôture.

m) Litiges

D'une manière générale, chacun des litiges connus, dans lesquels la société est impliquée, a fait l'objet d'un examen à la date d'arrêt des comptes par la Direction, et après avis des conseils externes, le cas échéant, les provisions jugées nécessaires ont été constituées pour couvrir les risques estimés.

n) Chiffre d'affaires

Les ventes de marchandises sont enregistrées en produit au moment du transfert de propriété et des risques, selon les conditions spécifiques de chaque commande ou contrat.

Note 3/ Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	Valeurs brutes				Montants à la fin de l'exercice	Amortissements et dépréciations	Valeurs nettes comptables
	Montants au début de l'exercice	Acquisitions et autres augmentations	Cessions et autres diminutions				
Brevets, Marques, Licences	504	2		506	(377)	129	
Logiciels	91	8		99	(84)	15	
Immobilisations incorporelles en cours	10	11	(11)	10		10	
Total	605	21	(11)	615	(461)	154	

(en millions d'euros)	Amortissements et dépréciations			
	Montants au début de l'exercice	Dotations et autres augmentations	Cessions et reprises	Montants à la fin de l'exercice
Brevets, Marques, Licences		(308)	(69)	(377)
Logiciels		(80)	(4)	(84)
Immobilisations incorporelles en cours				
Total		(388)	(73)	(461)

Note 4/ Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	Valeurs brutes				Amortissements et dépréciations	Valeurs nettes comptables
	Montants au début de l'exercice	Acquisitions et autres augmentations	Cessions et autres diminutions	Montants à la fin de l'exercice		
Terrains et aménagements	82	3		85	(52)	33
Constructions	658	58	(7)	709	(412)	297
Autres immobilisations corporelles	1 435	218	(28)	1 625	(1 054)	571
Immobilisations corporelles en cours	390	142	(278)	254	(14)	240
Total	2 565	421	(313)	2 673	(1 532)	1 141

(en millions d'euros)	Amortissements et dépréciations			
	Montants au début de l'exercice	Dotations et autres augmentations	Cessions et reprises	Montants à la fin de l'exercice
Terrains et aménagements		(4)	0	(52)
Constructions	(389)	(28)	5	(412)
Autres immobilisations corporelles	(1 006)	(87)	25	(1 068)
Immobilisations corporelles en cours				
Total	(1 443)	(119)	30	(1 532)

Les immobilisations en cours au 31 décembre 2022 sont constituées pour leur plus grande partie des aménagements et agrandissements de sites industriels et notamment à Val-de-Reuil pour 73 millions d'euros et à Marcy l'Etoile pour 177 millions d'euros (dont 71 millions d'euros pour le projet VDL: nouveaux laboratoires pour la R&D).

Les diminutions des immobilisations en cours correspondent aux mises en service sur l'exercice.

Note 5/ Immobilisations financières

Les immobilisations financières s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	Valeurs brutes				Dépréciations	Valeurs nettes comptables
	Montants au début de l'exercice	Acquisitions et autres augmentations	Cessions et autres diminutions	Montants à la fin de l'exercice		
Participations	319		(4)	315	(218)	97
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immobilisations financières	27	4	(8)	23		23
Total	346	4	(12)	338	(218)	120

(en millions d'euros)	Dépréciations			
	Montants au début de l'exercice	Dotations et autres augmentations	Cessions et reprises	Montants à la fin de l'exercice
Participations		(196)	(23)	(218)
Autres titres immobilisés				
Autres immobilisations financières				
Total	(196)	(23)	1	(218)

La dotation de l'année correspond au complément de provision pour dépréciation des titres SPNVL.

Les renseignements détaillés concernant les principales filiales et participations figurent en note 21.

Note 6/ Stocks

La valeur brute des stocks s'élève à 2 018 millions d'euros au 31 décembre 2022 contre 1 938 millions d'euros au 31 décembre 2021 et se ventile comme suit :

(en millions d'euros)	Valeurs brutes	
	2022	2021
Matières premières	268	221
En cours de production	59	18
Produits intermédiaires et finis	1 691	1 691
Marchandises		8
Total	2 018	1 938

Le montant total des provisions pour dépréciation des stocks s'élève à 283 millions d'euros au 31 décembre 2022 contre 209 millions d'euros au 31 décembre 2021 et se ventile comme suit:

(en millions d'euros)	Dépréciations	
	2022	2021
Matières premières	(17)	(5)
Produits intermédiaires et finis	(266)	(204)
Total	(283)	(209)

Note 7/ Variation des capitaux propres

Au 31 décembre 2022, le capital social s'élève à 317 299 248 euros. Il est composé de 19 831 203 actions d'une valeur nominale de 16 euros chacune.

Le capital social est détenu par Sanofi SA à 99,99% et la société est consolidée selon la méthode de l'intégration globale dans les comptes consolidés de Sanofi SA (54 rue de la Boétie 75008 PARIS).

Conformément aux articles L233-17 et R233-15 du code du commerce, la société est exemptée d'établir des comptes consolidés.

(en millions d'euros)	Capital social	Primes d'apport et d'émission et de fusion	Réserves et report à nouveau (1)	Résultat de l'exercice	Provisions réglementées et subventions d'investissement	Total
Solde au 31 décembre 2021 avant affectation du résultat	317	412	803	605	161	2 298
Affectation du résultat 2021 aux réserves et aux reports à nouveau			605	(605)		
Autres mouvements						
Résultat de l'exercice 2022				631		631
Solde au 31 décembre 2022 avant affectation du résultat	317	412	1 408	631	161	2 929

(1) La réserve légale est dotée à hauteur de 10% du capital social soit 31,7 millions d'euros.

Note 8/ Provisions pour risques et charges

(en millions d'euros)	Montants au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprise provisions utilisées	Montants à la fin de l'exercice
Provisions pour risques et charges :				
Provisions pour risques divers (a)	89	19	(17)	91
Provisions pour engagements de retraite et autres avantages (b)	142	15	(44)	113
Provisions pour charges (c)	76	103	(18)	161
Total	307	137	(79)	365

Dotations et reprises constatées par le résultat :

• Exploitation	36	72
• Financier		
• Exceptionnel	101	7
Total	137	79

Échéancier des provisions pour risques et charges :

(en millions d'euros)	Montants à la fin de l'exercice	À moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Provisions pour risques et charges :				
Provisions pour risques divers	91	16	75	
Provisions pour engagements de retraite et autres avantages	113	16	22	75
Provisions pour charges	161	7	122	32
Total	365	39	219	107

a) Les provisions pour risques divers comprennent principalement la provision pour prise en charge de la destruction des vaccins contre la Dengue pour 29 millions d'euros et les pénalités clients pour 19 millions d'euros.

b) Provisions pour engagements de retraite et autres avantages

Les principaux régimes de la société sont de deux types :

- Indemnités de départ à la retraite : tous les salariés de la société bénéficient, lors de leur départ à la retraite, d'une indemnité dont le montant dépend à la fois de leur ancienneté dans le Groupe et des droits garantis par les conventions collectives et les accords internes. Ces indemnités de départ sont calculées en tenant compte du salaire de fin de carrière.
- régimes de retraite à prestations définies : ces régimes prévoient le paiement de prestations à partir de la date de départ en retraite. Pour bénéficier de ces avantages, les salariés doivent respecter un certain nombre de critères d'éligibilité. Le seul régime qui restait ouvert dans le groupe a été fermé en application de la directive européenne n° 2014/50/UE du 16 avril 2014 transposée en droit français par ordonnance n° 2019-697 du 3 juillet 2019 ; ce régime a été dénoncé et fermé, avec cristallisation des droits au 31 décembre 2019 (aucun droit supplémentaire pour les périodes d'emploi postérieures au 31 décembre 2019).

Certains engagements de retraite à prestations sont couverts par des actifs de régime, dont la juste valeur est composée des catégories d'actifs ci-dessous :

(en %)	2022	2021
• Titres cotés sur un marché actif	100%	100%
• Trésorerie et équivalents de trésorerie	7,18%	8,61%
• Instruments de capitaux propres	6,35%	7,12%
• Obligations et assimilés	31,27%	32,94%
• Immobilier		
• Dérivés		
• Matières premières		
• Autres	55,20%	51,33%
• Autres titres		
• Fonds d'investissement		
• Contrats d'assurance		
Total	100%	100%

Une évaluation actuarielle des engagements a été effectuée avec l'assistance d'actuaire externes. Les calculs s'appuient sur les hypothèses financières et démographiques suivantes :

(en %)	2022	2021
· Taux d'actualisation	3,10% à 3,75%	0,10% à 1,10%
· Taux d'inflation	2,50%	1,85% à 1,95%
· Taux d'évolution des coûts médicaux		
· Taux d'indexation des prestations de retraite	0% à 2,25%	0% à 2,25%
· Age de la retraite	62 à 67 ans	62 à 67 ans
· Table de mortalité	TGH / TGF 05	TGH / TGF 05

Le tableau suivant rapproche l'engagement net concernant les plans de retraite et autres avantages avec les montants reconnus au bilan de Sanofi Pasteur du 31 décembre 2022 :

(en millions d'euros)	Retraite et autres avantages au 31 décembre 2022	Retraite et autres avantages au 31 décembre 2021
Évaluation des engagements :		
À l'ouverture	161	223
<i>Montant imputé en report à nouveau suite au changement de méthode</i>		(64)
Coût des services rendus	13	14
Charge d'intérêt	2	1
Perte (gain) actuariel	(30)	(13)
Réduction de régimes	(10)	6
Prestations payées	(8)	(6)
Montant des engagements à la clôture	130	161
Valeur de marché des actifs affectés aux plans :		
À l'ouverture de l'exercice	(46)	(47)
Rendement réel des actifs des régimes	5	
Contributions de l'employeur		
Transferts inter entités		
Prestations payées	1	1
Valeur de marché des actifs affectés aux plans, à la clôture	(40)	(46)
Montant net figurant au bilan :		
Engagement net	90	115
Coûts des services passés non reconnus		
Reclassement de régimes sur-financés	23	27
Provision nette figurant au bilan	113	142
Charge de retraite de la période :		
Coût des services	4	20
Charge d'intérêts	2	1
Rendement attendu des actifs des régimes		
Amortissement du coût des services passés		
Pertes (gains) actuariels	(24)	(14)
Effet des liquidations de régimes		
Effet des amendements de régimes		
Transfert inter entités		
Charge de retraite de la période	(18)	7

c) Les provisions pour charges comprennent principalement la provision pour restructuring pour 89 millions d'euros et la provision pour médaille du travail pour 57 millions d'euros.

Note 9/ Autres provisions et dépréciations inscrites au bilan

Elles s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	Amortissements et dépréciations			
	Montants au début de l'exercice	Dotations et autres augmentations	Reprises et autres diminutions	Montants à la fin de l'exercice
Amortissements dérogatoires	161	24	(25)	160
Dépréciations des stocks	209	283	(209)	283
Dépréciations clients	14		(2)	12
Dépréciations immobilisations incorporelles	8			8
Dépréciations immobilisations corporelles	25	1		26
Dépréciations titres de participations	196	23	(1)	218
Total	613	331	(237)	707

Les dépréciations de stocks sont détaillées en Note 6.

Les dépréciations des titres de participation sont détaillées en Note 5.

Note 10/ Emprunts et dettes financières divers

La dette s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	Au 31 Décembre 2022	Au 31 Décembre 2021
Groupe et associés	17	522
Autres		
Banques créditrices		
Total	17	522

La dette de Sanofi Pasteur SA, vis à-vis de Sanofi SA, s'élève à 17 millions d'euros au 31 décembre 2022, contre 522 millions d'euros au 31 décembre 2021.

Le financement de la société est assuré au travers du compte de gestion centralisée de la trésorerie.

Note 11/ État des créances et des dettes

(en millions d'euros)	Brut	Dépréciations	Net	Un an au plus	Plus d'un an
Créances					
Actif immobilisé :					
Autres immobilisations financières	23		23	23	
Prêts	1		1	1	
Créances rattachées à des participations					
Actif circulant :					
Clients et comptes rattachés	1 298	(12)	1 286	1 286	
Autres actifs circulants	330		330	330	
Comptes de régularisation	10		10	5	5
Total	1 662	(12)	1 650	1 645	5

Dettes

Emprunts et dettes financières divers	17	17	17	
Banques créditrices				
Fournisseurs et comptes rattachés	675	675	675	
Autres passifs circulants :				
Dettes fiscales et sociales	249	249	249	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	241	241	121	120
Autres dettes	164	164	164	
Comptes de régularisation	8	8	8	
Total	1 354	1 354	1 234	120

Note 12/ Produits à recevoir et charges à payer

(en millions d'euros)	Produits à recevoir	Charges à payer
Créances clients	72	
Autres créances	1	
Emprunts		
Dettes fournisseurs		271
Dettes sur immobilisations		37
Dettes fiscales et sociales		192
Autres dettes		126

Note 13/ Produits d'exploitation

a) Chiffre d'affaires net

Il s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)		2022	2021
	France	675	646
	Ventes de marchandises	3	2
	Ventes de produits fabriqués	482	402
	Prestations de services	190	242
	Export	2 460	2 197
	Ventes de marchandises	161	150
	Ventes de produits fabriqués	1 915	1 849
	Prestations de services	384	198
	Total	3 135	2 843

(en millions d'euros)		2022	2021
	Tiers	938	768
	France	12	11
	Export	926	757
	Groupe	2 197	2 075
	France	663	635
	Export	1 534	1 440
	Total	3 135	2 843

b) Autres produits et variations diverses

Les autres produits d'exploitation s'élèvent à 744 millions d'euros. Ceux-ci se décomposent principalement comme suit:

- Redevances perçues pour 329 millions d'euros ;
- Reprises sur amortissements et provisions et transferts de charges pour 282 millions d'euros ;

Note 14/ Montant global des dépenses de R&D

Le montant net global des dépenses de recherche et développement comptabilisées au titre de l'exercice 2022 s'élève à 202 millions d'euros (contre 172 millions d'euros en 2021).

Note 15/ Effectifs

L'effectif moyen du personnel s'élève à 6 764 personnes en 2022 contre 6 745 en 2021.

Catégories	2022	2021
Contrats à durée indéterminée	6 297	6 288
Cadres	2 251	2 152
Agents de maîtrise / techniciens supérieurs	3 546	3 565
Employés / ouvriers	500	571
Contrats à durée déterminée	467	457
Total	6 764	6 745

Note 16/ Rémunération des mandataires sociaux

Le montant des jetons de présence alloués au titre de l'année 2022 s'élève à 18 milliers d'euros et sera versé sur 2023.

Les mandataires sociaux salariés du Groupe Sanofi ne perçoivent à ce titre aucune rémunération de la société.

Note 17/ Résultat financier

(en millions d'euros)	Au 31 Décembre 2022	Au 31 Décembre 2021
Produits/(Charges) financiers	13	13
• dividendes (a)	12	12
• autres intérêts et produits assimilés	2	1
Reprises/(Dotations) de provisions et dépréciations (hors change)	(23)	(19)
• titres de participation (b)	(23)	(19)
Profit /(Pertes) net de change (y compris variation de provision)	(17)	(13)
Total	(27)	(19)

(a) Les dividendes proviennent de Sanofi Pasteur Europe.

(b) La dépréciation des titres correspond à l'ajustement de la situation nette de Sanofi Pasteur NVL.

Note 18/ Charges et produits exceptionnels

Le solde est constitué :

(en millions d'euros)	Au 31 Décembre 2022	Au 31 Décembre 2021
• de la reprise nette des dotations aux provisions pour risques et charges	(119)	23
• des indemnités d'assurance perçues	2	2
• de la reprise nette des dotations des provisions pour dépréciation des immobilisations	(11)	
• de plus et moins values nettes dégagées sur cessions d'immobilisations	208	89
• autres		
Total	80	114

Le résultat exceptionnel 2022 s'élève à 80 millions d'euros. Il est principalement constitué :

- de la plus value liée à la cession d'immobilisations dans le cadre du projet Rhapsody pour 100 millions d'euros,
- de redevances liées à la cession à Cosmas des titres SP MSD pour 108 millions d'euros,
- d'une dotation exceptionnelle pour restructuration dans le cadre de la gestion des emplois et des parcours professionnels pour 88 millions d'euros,
- d'une provision pour autre restructuration pour 23 millions d'euros.

Note 19/ Impôts sur les bénéfices

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2022	Au 31 décembre 2021
Impôt sur les bénéfices	(193)	(162)
Total	(193)	(162)

La charge d'impôt sur les sociétés de l'exercice s'établit à 193 millions d'euros. Le taux global d'impôt appliqué par Sanofi Pasteur est le taux de droit commun de 25,83%.

La contribution additionnelle en vigueur en 2022 correspond à la contribution sociale de 3,3%.

Depuis le 1er janvier 2004, la société est intégrée fiscalement dans le Groupe dont la société de tête est : Sanofi SA, 54 rue de la Boétie - 75008 Paris.

L'option pour le régime d'intégration fiscale d'une durée de 5 ans est renouvelable par tacite reconduction sauf dénonciation expresse avant la fin de chacune des périodes d'option.

Sanofi SA a mis à jour le 16 décembre 2013 avec sa filiale la convention d'intégration fiscale. Les sociétés intégrées prennent en charge l'impôt sur les sociétés et les impôts y afférents (contributions additionnelles à cet impôt et la contribution sur les revenus distribués) comme en l'absence d'intégration, et la société mère enregistre le solde par rapport au résultat d'ensemble.

Accroissements et allègements de la dette future d'impôt

Le montant de l'impôt différé actif et passif non constaté dans les comptes sociaux et relatif aux provisions temporairement non déductibles s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	Au 31 Décembre 2022
Impôts différés actifs (allègement de la charge future d'impôt) :	94
• provisions pour risques et charges	53
• provisions pour dépréciation des stocks	25
• provisions et charges à payer - personnel	10
• autres	6
Impôts différés passifs (accroissement de la charge future d'impôt)	
Total	94

Note 20/ Engagements hors bilan

a) Engagements donnés

(en millions d'euros)	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	Total
Avais, cautions et garanties	25			25
Commandes fermes d'immobilisations	26	10		36
Commandes fermes d'études cliniques	40	22	1	63
Commandes fermes d'autres biens et services	283	54		337
Total	374	86	1	461

b) Engagements reçus

(en millions d'euros)	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	Total
Avals, cautions et garanties				
Complément prix variable		108	221	329
Total	108	221		329

c) Engagements contractuels de recherche et développement

Le montant total des engagements contractuels de recherche et développement et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance, ou non, d'un ou plusieurs événements s'élevait au 31 décembre 2022 à 34 millions d'euros (contre 78 millions d'euros en 2021).

Ces engagements ont été conclus avec des sociétés tierces dont les principales sont Princeton University et Children's Hospital Oakland Research Institute.

(en millions d'euros)	Montants restant à payer			Total
	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	
Paiements d'étapes jusqu'au lancement		2	22	24
Autres paiements		1	1	2
Engagements projets en phase de recherche			8	8
Total		3	31	34

Note 21/ Tableau des filiales et participations**Renseignements globaux sur toutes les filiales et participations détenues par la société**

(en millions d'euros)	Filiales		Participations	
	Françaises	Étrangères	Françaises	Étrangères
Valeur comptable brute des titres détenus	262	52	1	
Valeur comptable nette des titres détenus	44	52		
Montant des prêts et avances accordés				
Montant des cautions et avals donnés				
Montant des dividendes comptabilisés	12			

Filiales et participations dont la valeur brute comptable des titres détenus excède 1 % du capital social de la société Sanofi Pasteur :

	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote part du capital détenue (en%)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice clos	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice)	Dividendes comptabilisés par la Société
				Brute	Nette				
<i>(en millions d'euros)</i>									
Filiales et participations détenues à plus de 10%									
Filiales et participations françaises									
Sanofi Pasteur Europe	58	23	100	44	44		629	14	12
Sanofi Pasteur NVL	30	(103)	100	218	23		6	(33)	
Filiales et participations étrangères									
SP Philippines	11	2	99,99	11	11		32	1	
Sanofi Healthcare India Private	206	-7	22,48	4	4		147	(45)	
Shenzhen SP China	60	182	60,32	36	36		453	17	
Filiales et participations significatives détenues à moins de 10%									
Filiales et participations françaises									

Note 22/ Autres éléments

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Sanofi en France poursuit l'évolution de son modèle social qui s'inscrit dans une stratégie d'harmonisation et de simplification, de modernisation et de compétitivité. C'est dans cette optique que la Direction a décidé de mettre un terme au dispositif de gratification d'ancienneté à compter du 1er janvier 2025. Des reprises de provisions long terme seront comptabilisées sur l'exercice 2023.

PARTIES LIEES

La société n'a conclu avec les parties liées aucune transaction significative, et non conclue à des conditions normales de marché, et visée par les règlements ANC 2010-02 et 2010-03.

Sanofi Pasteur SA

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2022)



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels (Exercice clos le 31 décembre 2022)

Sanofi Pasteur SA
14 ESPACE HENRY VALLEE
69387 LYON 7ème

A l'assemblée générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Sanofi Pasteur SA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, Grand Hôtel Dieu 3 Cour du Midi - CS 30259 69287 Lyon cedex 02
Téléphone: +33 (0)4 78 17 81 78, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues ainsi que sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Lyon, le 21 avril 2023

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit



Michel Bouzigues

COMPTES ANNUELS

SANOFI PASTEUR

Société anonyme

14 ESPACE HENRY VALLEE 69007 LYON

DATE DE CLOTURE : 31/12/2022

Actif

(en millions d'euros)	Notes	Au 31 Décembre 2022	Au 31 Décembre 2021
Immobilisations incorporelles	3	154	217
Immobilisations corporelles	4	1 141	1 123
Immobilisations financières	5	120	150
Actif immobilisé	-	1 415	1 490
Stocks et en-cours	6	1 735	1 729
Avances et acomptes versés sur commandes	-	108	144
Clients et comptes rattachés	11	1 286	1 172
Autres actifs circulants	11	330	181
Disponibilités	-	15	
Actif circulant	-	3 474	3 226
Comptes de régularisation actif	11	10	2
Écart de conversion actif	-	30	8
Total de l'actif	-	4 929	4 726

Passif

(en millions d'euros)	Notes	Au 31 Décembre 2022	Au 31 Décembre 2021
Capital social	-	317	317
Primes	-	412	412
Réserves et report à nouveau	-	1 408	802
Résultat	-	631	605
Provisions réglementées	-	161	162
Capitaux propres	7	2 929	2 298
Autres fonds propres	-		
Provisions pour risques et charges	8	365	307
Emprunts et dettes financières divers	10-11	17	522
Fournisseurs et comptes rattachés	11	675	574
Autres passifs circulants	11	915	1 007
Banques créditrices	-		
Dettes	-	1 607	2 103
Comptes de régularisation passif	-	8	
Écart de conversion passif	-	20	18
Total du passif	-	4 929	4 726

Comptes de résultats

(en millions d'euros)	Notes	Au 31 Décembre 2022	Au 31 Décembre 2021
Produits d'exploitation	13	3 879	3 508
Chiffre d'affaires net	-	3 135	2 843
Autres produits	-	744	665
Charges d'exploitation	-	(3 070)	(2 794)
Achats de marchandises, de matières premières et autres approvisionnements	-	(594)	(505)
Variation de stock	-	46	26
Autres achats et charges externes	-	(1 160)	(1 058)
Impôts, taxes et versements assimilés	-	(44)	(62)
Salaires et charges sociales	-	(639)	(622)
Dotations d'exploitation	-	(483)	(401)
Autres charges	-	(196)	(172)
Résultat d'exploitation	-	809	714
Résultat financier	17	(27)	(19)
Résultat courant avant impôts	-	782	695
Résultat exceptionnel	18	80	114
Impôts sur les bénéfices	19	(193)	(162)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	-	(38)	(42)
Résultat net	-	631	605

Annexe des comptes annuels

La société développe, fabrique et commercialise des vaccins sur la presque totalité des marchés mondiaux.

Note 1/ Événements significatifs de l'exercice

En novembre 2022, la Commission européenne a approuvé Beyfortus® (nirsevimab) pour la prévention des infections des voies respiratoires inférieures causées par le VRS chez le nouveau-né et le nourrisson, pendant la première saison de circulation du virus à laquelle ils sont confrontés. Beyfortus® devient donc le premier et le seul agent d'immunisation passive à dose unique indiqué pour tous les nourrissons. Beyfortus® est développé conjointement par Sanofi et AstraZeneca. La Commission européenne a également approuvé en ce même mois le vaccin VidPrevtyl® Beta pour la vaccination de rappel préventive contre la COVID-19 de l'adulte à partir de 18 ans. Élaboré pour fournir une protection étendue contre de multiples variants, le vaccin de rappel COVID-19 à base de protéines est formulé avec l'antigène du variant Bêta et l'adjuvant à usage pandémique de GSK. VidPrevtyl® Beta est indiqué pour l'immunisation de rappel active contre le SARS-CoV-2, chez l'adulte ayant reçu antérieurement un vaccin contre la COVID-19 à ARNm ou à adénovirus.

Les premières expéditions du vaccin VidPrevtyl® Beta ont eu lieu en Novembre 2022 en France puis se sont poursuivies le mois suivant pour les autres pays de l'Union Européenne.

Suite à la décision du groupe d'arrêter la commercialisation du vaccin JEV, un produit de cession exceptionnel a été comptabilisé dans les comptes de Sanofi Pasteur SA au cours de l'exercice à hauteur de 93 millions d'euros.

Dans le cadre du projet GEPP 2022-2024, une provision pour restructuration a été comptabilisée dans les comptes de Sanofi Pasteur SA en juin 2022 pour un montant net de 73 millions d'euros.

Note 2/ Principes comptables appliqués

Les comptes annuels de l'exercice 2022 sont présentés conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur en France telles que décrites dans le Plan Comptable Général, et conformément aux principes généralement admis.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux hypothèses de base suivantes:

- principe de prudence,
- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

a) Changement de méthode comptable

Aucun changement de méthode comptable n'est intervenu en 2022.

b) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (hors frais accessoires et frais financiers).

Les brevets et licences sont amortis suivant la méthode linéaire sur des périodes qui correspondent à la durée du droit qu'ils confèrent et n'excèdent pas 20 ans.

Les logiciels informatiques sont amortis linéairement sur trois ans au maximum et cinq ans lorsqu'il s'agit de logiciels développés en interne.

Les frais de recherche et de développement sont inscrits en totalité dans les charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

La valeur des actifs incorporels est testée dès qu'un risque de perte de valeur est identifié. Le test consiste à rapprocher la valeur nette comptable de ces actifs des flux de trésorerie futurs établis sur la base des plans à moyen terme. Lorsque la valeur nette comptable est supérieure à la valeur des flux de trésorerie actualisés, une dépréciation est comptabilisée correspondant à l'écart entre la somme de ces flux et la valeur nette comptable.

c) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires nécessaires à la mise en état d'utilisation du bien) ou à leur coût de production, et sont comptabilisées en utilisant l'approche par composants. Selon celle-ci, chaque composant qui a un coût significatif par rapport au coût total de l'immobilisation et possède une durée d'utilité différente des autres composants doit être amorti séparément. Les coûts d'emprunt (intérêts sur le pool de trésorerie de Groupe Sanofi) ne sont pas intégrés au coût d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles.

Les amortissements sont calculés sur la durée estimée d'utilisation des biens, selon le mode linéaire correspondant à l'amortissement économique des biens. Les possibilités fiscales d'amortissements autorisées (amortissements dégressifs et exceptionnels) sont utilisées. L'écart entre les amortissements en mode linéaire et les amortissements fiscaux est comptabilisé au passif du bilan et donne lieu à la constatation d'un amortissement dérogatoire.

La valeur des actifs corporels est testée dès qu'un risque de perte de valeur est identifié. Le test consiste à rapprocher la valeur nette comptable de ces actifs des flux de trésorerie futurs établis sur la base des plans à moyen terme. Lorsque la valeur nette comptable est supérieure à la valeur des flux de trésorerie actualisée, une provision pour dépréciation est comptabilisée correspondant à l'écart entre la somme de ces flux et la valeur nette comptable.

Les durées d'amortissement des immobilisations corporelles sont les suivantes :

	Nombre d'années d'amortissement
Bâtiments industriels, administratifs et commerciaux	10 à 35 ans
Agencements, Aménagements, Installations	12 à 20 ans
Matériels et outillages	3 à 15 ans
Véhicules	2 à 4 ans
Matériels et mobilier de bureau et informatique	3 à 10 ans

d) Participations et titres immobilisés

La valeur d'entrée dans le patrimoine est constituée par le coût d'acquisition, y compris les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes.

Une revue des indicateurs internes de perte de valeur (traduisant l'évolution de la performance au regard de l'exercice précédent) est menée annuellement pour chaque participation. En cas d'indice de perte de valeur, les évaluations sont mises à jour à partir de méthodes d'évaluation en adéquation avec l'activité de l'entité.

Les méthodes d'évaluation retenues pour ces sociétés sont fonction du type d'activité des entités (sociétés commerciales, industrielles ou holding) et peuvent être fondées sur la quote-part de capitaux propres ou sur les flux de trésorerie futurs actualisés. D'autres méthodes d'évaluation peuvent être utilisées : des multiples de chiffre d'affaires, des valorisations externes retenues dans le cadre d'opérations d'acquisitions tiers ou les motifs d'appréciation sur lesquels repose la transaction d'origine.

Lorsque la nouvelle valeur d'inventaire devient inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est constituée pour la différence.

e) Stocks

Les matières premières sont valorisées au bilan à leur coût réel d'achat y compris coût de réception des matières, selon la méthode du coût moyen pondéré.

Les en-cours de production et les produits finis sont valorisés au coût de revient de production, comprenant les consommations et une quote-part des charges directes et indirectes de production.

Lorsque la valeur brute déterminée dans les conditions énoncées ci-dessus est supérieure à la valeur de réalisation probable, une dépréciation est constituée pour le montant de la différence. Les dépréciations des stocks sont calculées en fonction du taux de rotation, des perspectives d'écoulement des produits et des dates de péremption. Les produits en stocks sont également dépréciés s'ils ne répondent pas aux normes des contrôles pharmaceutiques ou s'ils ont été produits avant obtention des autorisations de mise sur le marché.

f) Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est pratiquée dès qu'apparaît une perte probable. La probabilité de cette perte est estimée au regard de la situation du client, du pays et de l'ancienneté de la créance.

g) Opérations en devises

Les transactions commerciales en cours à la clôture de l'exercice sont comptabilisées comme suit:

- les créances et dettes sont revalorisées au bilan par contrepartie des « écarts de conversion » ;
- les garanties de cours octroyées à Sanofi Pasteur par sa société mère Sanofi afin de couvrir ses créances et dettes sont revalorisées au bilan par contrepartie des « écarts de conversion » ;
- en application de la comptabilité de couverture, la perte latente de change résultant de la revalorisation des créances, dettes et garanties de cours, évaluée devise par devise, fait l'objet d'une provision pour risque de change ;
- cette provision est augmentée le cas échéant de la perte latente résultant de la revalorisation d'éventuelles garanties de cours figurant en position ouverte isolée.

Le résultat de change des transactions commerciales est présenté en résultat d'exploitation dans les rubriques « Autres produits » ou « Autres charges ».

Il est rappelé qu'une convention de centralisation du risque de change commercial lie Sanofi Pasteur à sa société mère Sanofi. A travers cette convention, la société s'engage, d'une façon exclusive, à l'égard de Sanofi, à lui acheter les devises dont elle a besoin ou à lui vendre les devises attendues, en règlement d'opérations transactionnelles import ou export comptabilisées. Réciproquement, Sanofi s'engage à vendre ou acheter à la société les devises dont cette dernière a besoin.

Par ailleurs la société Sanofi Pasteur a signé avec Sanofi un contrat de gestion de trésorerie visant à optimiser la gestion de sa trésorerie.

h) Provisions réglementées

Les provisions réglementées sont, le cas échéant, dotées et reprises selon les règles fiscales en vigueur (amortissements dérogatoires, provision pour investissement,...).

i) Provisions pour environnement

Conformément à la recommandation CNC n°2003-r02 du 21 octobre 2003, la société comptabilise, le cas échéant, des provisions à long terme relatives à certains engagements tels que des obligations légales en matière de protection de l'environnement et des litiges pour lesquels la responsabilité de la société est probable.

Les risques environnementaux recensés sont comptabilisés en provision pour risques évalués sur la base des coûts auxquels la société estime devoir faire face au cours d'une période n'excédant pas 30 ans.

j) Engagements de retraite

Conformément à la mise à jour de la recommandation ANC n°2013-02 du 7 novembre 2013, modifiée le 5 novembre 2021, la société a décidé d'adopter les nouvelles règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraites et avantages similaires. Une indemnité n'est due que si le salarié est présent à la date de son départ en retraite, le montant dépend de l'ancienneté et est plafonnée à un certain nombre d'années de services consécutives. Désormais, l'étalement de l'engagement se fait à compter de la date à laquelle chaque année de services compte pour l'acquisition des droits à prestation, c'est-à-dire, sur la période précédant l'âge de départ en retraite permettant d'atteindre le plafond.

Les écarts actuariels relatifs aux régimes à prestations définies postérieurs à l'emploi résultent des changements d'hypothèses actuarielles retenues d'une année sur l'autre dans l'évaluation des engagements ainsi que des conditions de marché effectivement constatées par rapport à ces hypothèses. Ils sont comptabilisés immédiatement et intégralement en résultat.

k) Gratifications d'ancienneté

Les engagements relatifs aux gratifications accordées au titre de l'ancienneté sont évalués à la valeur actuelle probable des droits acquis en fonction des dispositions légales de la convention collective et en fonction d'hypothèses actuarielles tenant compte principalement des augmentations de salaires jusqu'à l'obtention des médailles, de la rotation du personnel et des tables de mortalités. Les engagements ainsi calculés sont comptabilisés en provision pour risques et charges. Les écarts résultant des changements d'hypothèses actuarielles sont comptabilisés en résultat dès qu'ils sont constatés.

Le taux d'actualisation pour l'exercice 2022 est de 3,15 %.

l) Compte épargne temps

Les engagements de la société en matière de Compte Epargne Temps sont évalués sur la base des droits acquis à la clôture.

m) Litiges

D'une manière générale, chacun des litiges connus, dans lesquels la société est impliquée, a fait l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes par la Direction, et après avis des conseils externes, le cas échéant, les provisions jugées nécessaires ont été constituées pour couvrir les risques estimés.

n) Chiffre d'affaires

Les ventes de marchandises sont enregistrées en produit au moment du transfert de propriété et des risques, selon les conditions spécifiques de chaque commande ou contrat.

Note 3/ Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	Valeurs brutes					
	Montants au début de l'exercice	Acquisitions et autres augmentations	Cessions et autres diminutions	Montants à la fin de l'exercice	Amortissements et dépréciations	Valeurs nettes comptables
Brevets, Marques, Licences	504	2		506	(377)	129
Logiciels	91	8		99	(84)	15
Immobilisations incorporelles en cours	10	11	(11)	10		10
Total	605	21	(11)	615	(461)	154

(en millions d'euros)	Amortissements et dépréciations			
	Montants au début de l'exercice	Dotations et autres augmentations	Cessions et reprises	Montants à la fin de l'exercice
Brevets, Marques, Licences		(308)	(69)	(377)
Logiciels		(80)	(4)	(84)
Immobilisations incorporelles en cours				
Total		(388)	(73)	(461)

Note 4/ Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	Valeurs brutes					
	Montants au début de l'exercice	Acquisitions et autres augmentations	Cessions et autres diminutions	Montants à la fin de l'exercice	Amortissements et dépréciations	Valeurs nettes comptables
Terrains et aménagements	82	3		85	(52)	33
Constructions	658	58	(7)	709	(412)	297
Autres immobilisations corporelles	1 435	218	(28)	1 625	(1 054)	571
Immobilisations corporelles en cours	390	142	(278)	254	(14)	240
Total	2 565	421	(313)	2 673	(1 532)	1 141

(en millions d'euros)	Amortissements et dépréciations				
	Montants au début de l'exercice	Dotations et autres augmentations	Cessions et reprises	Montants à la fin de l'exercice	
Terrains et aménagements		(48)	(4)	0	(52)
Constructions		(389)	(28)	5	(412)
Autres immobilisations corporelles		(1 006)	(87)	25	(1 068)
Immobilisations corporelles en cours					
Total		(1 443)	(119)	30	(1 532)

Les immobilisations en cours au 31 décembre 2022 sont constituées pour leur plus grande partie des aménagements et agrandissements de sites industriels et notamment à Val-de-Reuil pour 73 millions d'euros et à Marcy l'Etoile pour 177 millions d'euros (dont 71 millions d'euros pour le projet VDL: nouveaux laboratoires pour la R&D).

Les diminutions des immobilisations en cours correspondent aux mises en service sur l'exercice.

Note 5/ Immobilisations financières

Les immobilisations financières s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	Valeurs brutes					
	Montants au début de l'exercice	Acquisitions et autres augmentations	Cessions et autres diminutions	Montants à la fin de l'exercice	Dépréciations	Valeurs nettes comptables
Participations	319		(4)	315	(218)	97
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immobilisations financières	27	4	(8)	23		23
Total	346	4	(12)	338	(218)	120

(en millions d'euros)	Dépréciations				
	Montants au début de l'exercice	Dotations et autres augmentations	Cessions et reprises	Montants à la fin de l'exercice	
Participations		(196)	(23)	1	(218)
Autres titres immobilisés					
Autres immobilisations financières					
Total		(196)	(23)	1	(218)

La dotation de l'année correspond au complément de provision pour dépréciation des titres SPNVL.

Les renseignements détaillés concernant les principales filiales et participations figurent en note 21.

Note 6/ Stocks

La valeur brute des stocks s'élève à 2 018 millions d'euros au 31 décembre 2022 contre 1 938 millions d'euros au 31 décembre 2021 et se ventile comme suit :

(en millions d'euros)	Valeurs brutes	
	2022	2021
Matières premières	268	221
En cours de production	59	18
Produits intermédiaires et finis	1 691	1 691
Marchandises		8
Total	2 018	1 938

Le montant total des provisions pour dépréciation des stocks s'élève à 283 millions d'euros au 31 décembre 2022 contre 209 millions d'euros au 31 décembre 2021 et se ventile comme suit:

(en millions d'euros)	Dépréciations	
	2022	2021
Matières premières	(17)	(5)
Produits intermédiaires et finis	(266)	(204)
Total	(283)	(209)

Note 7/ Variation des capitaux propres

Au 31 décembre 2022, le capital social s'élève à 317 299 248 euros. Il est composé de 19 831 203 actions d'une valeur nominale de 16 euros chacune.

Le capital social est détenu par Sanofi SA à 99,99% et la société est consolidée selon la méthode de l'intégration globale dans les comptes consolidés de Sanofi SA (54 rue de la Boetie 75008 PARIS).

Conformément aux articles L233-17 et R233-15 du code du commerce, la société est exemptée d'établir des comptes consolidés.

(en millions d'euros)	Capital social	Primes d'apport et d'émission et de fusion	Réserves et report à nouveau (1)	Résultat de l'exercice	Provisions réglementées et subventions d'investissement	Total
Solde au 31 décembre 2021 avant affectation du résultat	317	412	803	605	161	2 298
Affectation du résultat 2021 aux réserves et aux reports à nouveau			605	(605)		
Autres mouvements						
Résultat de l'exercice 2022				631		631
Solde au 31 décembre 2022 avant affectation du résultat	317	412	1 408	631	161	2 929

(1) La réserve légale est dotée à hauteur de 10% du capital social soit 31,7 millions d'euros.

Note 8/ Provisions pour risques et charges

(en millions d'euros)	Montants au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprise provisions utilisées	Montants à la fin de l'exercice
Provisions pour risques et charges :				
Provisions pour risques divers (a)	89	19	(17)	91
Provisions pour engagements de retraite et autres avantages (b)	142	15	(44)	113
Provisions pour charges (c)	76	103	(18)	161
Total	307	137	(79)	365

Dotations et reprises constatées par le résultat :

• Exploitation	36	72
• Financier		
• Exceptionnel	101	7
Total	137	79

Échéancier des provisions pour risques et charges :

(en millions d'euros)	Montants à la fin de l'exercice	À moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Provisions pour risques et charges :				
Provisions pour risques divers	91	16	75	
Provisions pour engagements de retraite et autres avantages	113	16	22	75
Provisions pour charges	161	7	122	32
Total	365	39	219	107

a) Les provisions pour risques divers comprennent principalement la provision pour prise en charge de la destruction des vaccins contre la Dengue pour 29 millions d'euros et les pénalités clients pour 19 millions d'euros.

b) Provisions pour engagements de retraite et autres avantages

Les principaux régimes de la société sont de deux types :

- Indemnités de départ à la retraite : tous les salariés de la société bénéficient, lors de leur départ à la retraite, d'une indemnité dont le montant dépend à la fois de leur ancienneté dans le Groupe et des droits garantis par les conventions collectives et les accords internes. Ces indemnités de départ sont calculées en tenant compte du salaire de fin de carrière.
- régimes de retraite à prestations définies : ces régimes prévoient le paiement de prestations à partir de la date de départ en retraite. Pour bénéficier de ces avantages, les salariés doivent respecter un certain nombre de critères d'éligibilité. Le seul régime qui restait ouvert dans le groupe a été fermé en application de la directive européenne n° 2014/50/UE du 16 avril 2014 transposée en droit français par ordonnance n° 2019-697 du 3 juillet 2019 ; ce régime a été dénoncé et fermé, avec cristallisation des droits au 31 décembre 2019 (aucun droit supplémentaire pour les périodes d'emploi postérieures au 31 décembre 2019).

Certains engagements de retraite à prestations sont couverts par des actifs de régime, dont la juste valeur est composée des catégories d'actifs ci-dessous :

(en %)	2022	2021
• Titres cotés sur un marché actif	100%	100%
· Trésorerie et équivalents de trésorerie	7,18%	8,61%
· Instruments de capitaux propres	6,35%	7,12%
· Obligations et assimilés	31,27%	32,94%
· Immobilier		
· Dérivés		
· Matières premières		
· Autres	55,20%	51,33%
• Autres titres		
· Fonds d'investissement		
· Contrats d'assurance		
Total	100%	100%

Une évaluation actuarielle des engagements a été effectuée avec l'assistance d'actuaire externes. Les calculs s'appuient sur les hypothèses financières et démographiques suivantes :

(en %)	2022	2021
· Taux d'actualisation	3,10% à 3,75%	0,10% à 1,10%
· Taux d'inflation	2,50%	1,85% à 1,95%
· Taux d'évolution des coûts médicaux		
· Taux d'indexation des prestations de retraite	0% à 2,25%	0% à 2,25%
· Age de la retraite	62 à 67 ans	62 à 67 ans
· Table de mortalité	TGH / TGF 05	TGH / TGF 05

Le tableau suivant rapproche l'engagement net concernant les plans de retraite et autres avantages avec les montants reconnus au bilan de Sanofi Pasteur du 31 décembre 2022 :

(en millions d'euros)	Retraite et autres avantages au 31 décembre 2022	Retraite et autres avantages au 31 décembre 2021
Évaluation des engagements :		
À l'ouverture	161	223
Montant imputé en report à nouveau suite au changement de méthode		(64)
Coût des services rendus	13	14
Charge d'intérêt	2	1
Perte (gain) actuariel	(30)	(13)
Réduction de régimes	(10)	6
Prestations payées	(6)	(6)
Montant des engagements à la clôture	130	161
Valeur de marché des actifs affectés aux plans :		
À l'ouverture de l'exercice	(46)	(47)
Rendement réel des actifs des régimes	5	
Contributions de l'employeur		
Transferts inter entités		
Prestations payées	1	1
Valeur de marché des actifs affectés aux plans, à la clôture	(40)	(46)
Montant net figurant au bilan :		
Engagement net	90	115
Coûts des services passés non reconnus		
Reclassement de régimes sur-financés	23	27
Provision nette figurant au bilan	113	142
Charge de retraite de la période :		
Coût des services	4	20
Charge d'intérêts	2	1
Rendement attendu des actifs des régimes		
Amortissement du coût des services passés		
Pertes (gains) actuariels	(24)	(14)
Effet des liquidations de régimes		
Effet des amendements de régimes		
Transfert inter entités		
Charge de retraite de la période	(18)	7

c) Les provisions pour charges comprennent principalement la provision pour restructuring pour 89 millions d'euros et la provision pour médaille du travail pour 57 millions d'euros.

Note 9/ Autres provisions et dépréciations inscrites au bilan

Elles s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	Amortissements et dépréciations			
	Montants au début de l'exercice	Dotations et autres augmentations	Reprises et autres diminutions	Montants à la fin de l'exercice
Amortissements dérogatoires	161	24	(25)	160
Dépréciations des stocks	209	283	(209)	283
Dépréciations clients	14		(2)	12
Dépréciations immobilisations incorporelles	8			8
Dépréciations immobilisations corporelles	25	1		26
Dépréciations titres de participations	196	23	(1)	218
Total	613	331	(237)	707

Les dépréciations de stocks sont détaillées en Note 6.

Les dépréciations des titres de participation sont détaillées en Note 5.

Note 10/ Emprunts et dettes financières divers

La dette s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	Au 31 Décembre 2022	Au 31 Décembre 2021
Groupe et associés	17	522
Autres		
Banques créditrices		
Total	17	522

La dette de Sanofi Pasteur SA, vis à-vis de Sanofi SA, s'élève à 17 millions d'euros au 31 décembre 2022, contre 522 millions d'euros au 31 décembre 2021.

Le financement de la société est assuré au travers du compte de gestion centralisée de la trésorerie.

Note 11/ État des créances et des dettes

(en millions d'euros)	Brut	Dépréciations	Net	Un an au plus	Plus d'un an
Créances					
Actif immobilisé :					
Autres immobilisations financières	23		23	23	
Prêts	1		1	1	
Créances rattachées à des participations					
Actif circulant :					
Clients et comptes rattachés	1 298	(12)	1 286	1 286	
Autres actifs circulants	330		330	330	
Comptes de régularisation	10		10	5	5
Total	1 662	(12)	1 650	1 645	5

Dettes				
Emprunts et dettes financières divers	17	17	17	
Banques créditrices				
Fournisseurs et comptes rattachés	675	675	675	
Autres passifs circulants :				
Dettes fiscales et sociales	249	249	249	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	241	241	121	120
Autres dettes	164	164	164	
Comptes de régularisation	8	8	8	
Total	1 354	1 354	1 234	120

Note 12/ Produits à recevoir et charges à payer

(en millions d'euros)	Produits à recevoir	Charges à payer
Créances clients	72	
Autres créances	1	
Emprunts		
Dettes fournisseurs		271
Dettes sur immobilisations		37
Dettes fiscales et sociales		192
Autres dettes		126

Note 13/ Produits d'exploitation

a) Chiffre d'affaires net

Il s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)		2022	2021
	France	675	646
	Ventes de marchandises	3	2
	Ventes de produits fabriqués	482	402
	Prestations de services	190	242
	Export	2 460	2 197
	Ventes de marchandises	161	150
	Ventes de produits fabriqués	1 915	1 849
	Prestations de services	384	198
	Total	3 135	2 843

(en millions d'euros)		2022	2021
	Tiers	938	768
	France	12	11
	Export	926	757
	Groupe	2 197	2 075
	France	663	635
	Export	1 534	1 440
	Total	3 135	2 843

b) Autres produits et variations diverses

Les autres produits d'exploitation s'élèvent à 744 millions d'euros. Ceux-ci se décomposent principalement comme suit:

- Redevances perçues pour 329 millions d'euros ;
- Reprises sur amortissements et provisions et transferts de charges pour 282 millions d'euros ;

Note 14/ Montant global des dépenses de R&D

Le montant net global des dépenses de recherche et développement comptabilisées au titre de l'exercice 2022 s'élève à 202 millions d'euros (contre 172 millions d'euros en 2021).

Note 15/ Effectifs

L'effectif moyen du personnel s'élève à 6 764 personnes en 2022 contre 6 745 en 2021.

Catégories	2022	2021
Contrats à durée indéterminée	6 297	6 288
Cadres	2 251	2 152
Agents de maîtrise / techniciens supérieurs	3 546	3 565
Employés / ouvriers	500	571
Contrats à durée déterminée	467	457
Total	6 764	6 745

Note 16/ Rémunération des mandataires sociaux

Le montant des jetons de présence alloués au titre de l'année 2022 s'élève à 18 milliers d'euros et sera versé sur 2023.

Les mandataires sociaux salariés du Groupe Sanofi ne perçoivent à ce titre aucune rémunération de la société.

Note 17/ Résultat financier

(en millions d'euros)	Au 31 Décembre 2022	Au 31 Décembre 2021
Produits/(Charges) financiers	13	13
• dividendes (a)	12	12
• autres intérêts et produits assimilés	2	1
Reprises/(Dotations) de provisions et dépréciations (hors change)	(23)	(19)
• titres de participation (b)	(23)	(19)
Profit /(Pertes) net de change (y compris variation de provision)	(17)	(13)
Total	(27)	(19)

(a) Les dividendes proviennent de Sanofi Pasteur Europe.

(b) La dépréciation des titres correspond à l'ajustement de la situation nette de Sanofi Pasteur NVL.

Note 18/ Charges et produits exceptionnels

Le solde est constitué :

(en millions d'euros)	Au 31 Décembre 2022	Au 31 Décembre 2021
• de la reprise nette des dotations aux provisions pour risques et charges	(119)	23
• des indemnités d'assurance perçues	2	2
• de la reprise nette des dotations des provisions pour dépréciation des immobilisations	(11)	
• de plus et moins values nettes dégagées sur cessions d'immobilisations	208	89
• autres		
Total	80	114

Le résultat exceptionnel 2022 s'élève à 80 millions d'euros. Il est principalement constitué :

- de la plus value liée à la cession d'immobilisations dans le cadre du projet Rhapsody pour 100 millions d'euros,
- de redevances liées à la cession à Cosmas des titres SP MSD pour 108 millions d'euros,
- d'une dotation exceptionnelle pour restructuration dans le cadre de la gestion des emplois et des parcours professionnels pour 88 millions d'euros,
- d'une provision pour autre restructuration pour 23 millions d'euros.

Note 19/ Impôts sur les bénéfices

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2022	Au 31 décembre 2021
Impôt sur les bénéfices	(193)	(162)
Total	(193)	(162)

La charge d'impôt sur les sociétés de l'exercice s'établit à 193 millions d'euros. Le taux global d'impôt appliqué par Sanofi Pasteur est le taux de droit commun de 25,83%.

La contribution additionnelle en vigueur en 2022 correspond à la contribution sociale de 3,3%.

Depuis le 1er janvier 2004, la société est intégrée fiscalement dans le Groupe dont la société de tête est : Sanofi SA, 54 rue de la Boétie - 75008 Paris.

L'option pour le régime d'intégration fiscale d'une durée de 5 ans est renouvelable par tacite reconduction sauf dénonciation expresse avant la fin de chacune des périodes d'option.

Sanofi SA a mis à jour le 16 décembre 2013 avec sa filiale la convention d'intégration fiscale. Les sociétés intégrées prennent en charge l'impôt sur les sociétés et les impôts y afférents (contributions additionnelles à cet impôt et la contribution sur les revenus distribués) comme en l'absence d'intégration, et la société mère enregistre le solde par rapport au résultat d'ensemble.

Accroissements et allègements de la dette future d'impôt

Le montant de l'impôt différé actif et passif non constaté dans les comptes sociaux et relatif aux provisions temporairement non déductibles s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	Au 31 Décembre 2022
Impôts différés actifs (allègement de la charge future d'impôt) :	94
• provisions pour risques et charges	53
• provisions pour dépréciation des stocks	25
• provisions et charges à payer - personnel	10
• autres	6
Impôts différés passifs (accroissement de la charge future d'impôt)	
Total	94

Note 20/ Engagements hors bilan

a) Engagements donnés

(en millions d'euros)	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	Total
Avals, cautions et garanties	25			25
Commandes fermes d'immobilisations	26	10		36
Commandes fermes d'études cliniques	40	22	1	63
Commandes fermes d'autres biens et services	283	54		337
Total	374	86	1	461

b) Engagements reçus

(en millions d'euros)	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	Total
Avals, cautions et garanties				
Complément prix variable	108	221		329
Total	108	221		329

c) Engagements contractuels de recherche et développement

Le montant total des engagements contractuels de recherche et développement et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance, ou non, d'un ou plusieurs événements s'élevait au 31 décembre 2022 à 34 millions d'euros (contre 78 millions d'euros en 2021).

Ces engagements ont été conclus avec des sociétés tierces dont les principales sont Princeton University et Children's Hospital Oakland Research Institute.

(en millions d'euros)	Montants restant à payer			Total
	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	
Paievements d'étapes jusqu'au lancement		2	22	24
Autres paiements		1	1	2
Engagements projets en phase de recherche			8	8
Total		3	31	34

Note 21/ Tableau des filiales et participations**Renseignements globaux sur toutes les filiales et participations détenues par la société**

(en millions d'euros)	Filiales		Participations	
	Françaises	Étrangères	Françaises	Étrangères
Valeur comptable brute des titres détenus	262	52	1	
Valeur comptable nette des titres détenus	44	52		
Montant des prêts et avances accordés				
Montant des cautions et avals donnés				
Montant des dividendes comptabilisés	12			

Filiales et participations dont la valeur brute comptable des titres détenus excède 1 % du capital social de la société Sanofi Pasteur :

	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote part du capital détenue (en%)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice clos	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice)	Dividendes comptabilisés par la Société
				Brute	Nette				
(en millions d'euros)									
Filiales et participations détenues à plus de 10%									
Filiales et participations françaises									
Sanofi Pasteur Europe	58	23	100	44	44		629	14	12
Sanofi Pasteur NVL	30	(103)	100	218	23		6	(33)	
Filiales et participations étrangères									
SP Philippines	11	2	99,99	11	11		32	1	
Sanofi Healthcare India Private	206	-7	22,48	4	4		147	(45)	
Shenzhen SP China	60	182	60,32	36	36		453	17	
Filiales et participations significatives détenues à moins de 10%									
Filiales et participations françaises									

Note 22/ Autres éléments

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Sanofi en France poursuit l'évolution de son modèle social qui s'inscrit dans une stratégie d'harmonisation et de simplification, de modernisation et de compétitivité. C'est dans cette optique que la Direction a décidé de mettre un terme au dispositif de gratification d'ancienneté à compter du 1er janvier 2025. Des reprises de provisions long terme seront comptabilisées sur l'exercice 2023.

PARTIES LIEES

La société n'a conclu avec les parties liées aucune transaction significative, et non conclue à des conditions normales de marché, et visée par les règlements ANC 2010-02 et 2010-03.

SANOFI PASTEUR
Société Anonyme au capital 317 299 248 €
14, Espace Henry Vallée
69007 Lyon
R.C.S. Lyon 349 505 370

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 24 MAI 2023**

EXTRAIT DE PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt-trois et le mercredi vingt-quatre mai à dix-huit heures trente, les Actionnaires de la Société SANOFI PASTEUR, Société Anonyme au capital de 317 299 248 €, divisé en 19 831 203 actions de 16 € chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, 82 avenue Raspail, 94250 Gentilly, sur convocation faite par le Conseil d'Administration, suivant lettres en date du 5 mai 2023.

Le Commissaire aux Comptes a été convoqué par courrier en date du 5 mai 2023.

La société PricewaterhouseCoopers Audit, Commissaire aux Comptes, s'est fait excuser.

Il a été dressé par les soins du Conseil d'Administration une feuille de présence qui a été signée par chacun des membres de l'Assemblée lors de son entrée dans la salle de réunion.

Monsieur Thomas TRIOMPHE préside l'Assemblée en sa qualité de Président-Directeur Général.

SANOFI, représentée par Madame Elisabeth BUISSON, est désignée comme scrutateur.

Madame Elisabeth BUISSON est désignée comme Secrétaire de l'Assemblée.

Le bureau étant ainsi composé, le Président déclare la séance ouverte.

Il constate que les Actionnaires présents atteignent ensemble le quorum requis et que l'Assemblée ainsi constituée peut valablement délibérer comme Assemblée Générale Ordinaire.

TROISIEME RESOLUTION

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires décide que le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à : 630 986 073,59€

- augmenté du report à nouveau antérieur bénéficiaire de : 1 375 286 119,22 €

- soit un total bénéficiaire de : 2 006 272 192,81€

sera affecté de la manière suivante :

- au compte report à nouveau : 2 006 272 192,81€

Conformément aux dispositions de l'Article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé que les dividendes versés aux titres des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercices	Dividende total	Dividende par action
2019	0 €	0 €
2020	969 150 890,61 €	48,87 €
2021	0 €	0 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
Elisabeth Buisson
Secrétaire de l'Assemblée

